DEPARTEMENT DU CHER



MAIRIE DE NANÇAY 18330

Téléphone : 02.48.51.81.35 E-mail : mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en

exercice: 14

Présents: 9

Votants: 10

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

OBJET : Participation aux frais de sortie des enfants à l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes Sologne des Rivières

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N°2024 06 008

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents: Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY.

Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, URBAIN.

Excusés: Madame GUÉRU, Monsieur RAGOBERT.

Absents: Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ et IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer aux frais des activités, sorties et camps pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes Sologne des Rivières durant les grandes vacances.

Fait à Nançay, le 28 juin 2024

La secrétaire Le Maire,

Murielle BOUGIS. Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 28 juin 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :